tourna à son cabinet, mais ne l'y trouvant pas, il se rapprocha de ses collègues, M. Mosnier et le lieutenant le cabinet de ce dernier

En ouvrant la porte, il aperçut une fumée intense qui remplissait la salle; déjà le feu qui avait pris aux rideaux s'étaitcommunqué aux bouteilles et avait fait se briser quelques carreaux.

M. Barrois donna aussitôt l'alarme et quelques minutes après les pompiers de la caserne Malus attaquaient le sinistre qui se délignirent au bout d'un quart d'heure d'efforts.

Dans l'intervalle, le poste de la rue de Fontenoy était arrivé et a occupé à l'extinction du feu. La machine à vapeur amenée, n'a pas dû fonctionner, un dévidoir à double embranchement a suffi.

Etaient présents : MM. Gachon et du Bouquet, substitut ; Druez, chef de bataillon, arrivé des premiers, le capitaine Lucas, les lieutenants Aerts et Lartigue ; Thiriard, commissaire de police du quartier.

Les dégâts se montent à quelques milliers de francs. M. Barrois a pu sauver pas mal de longues pièces entreprises par M. le docteur Monnier et qui touche à sa fin.

Le feu a pris naissance par un bruleur resté allumé qui l'a communiqué au rideau et de là aux boiseries. Il est heureux que M. Barrois ait eu le bon de faire sortir ce bruleur, le sinistre aurait pu prendre de grandes proportions.

Incendie route de Dunkerque

Un incendie qui a réduit en cendres un magasin de bois a été signalé dans la soirée à Dunkerque, à l'entrée de la route de la Dunkerque.

M. Delannoy était à l'estaminet Loiseau à jouer aux cartes et se dans-alla à lui chercher un paquet de cigarettes au débit de tabac voisin, lorsqu'elle entendit crier « au Feu » elle se retourna et s'aperçut avec surprise que c'était chez elle que le sinistre s'était déclaré.

Les clairons et tambours donnèrent l'alarme peu tard que le téléphone avertissait les pompiers de la caserne Malus et ceux du poste de Canteleu.

Le feu avait éclaté dans un magasin de 30 mètres de longueur sur 8 mètres de largeur, qui fait le prolongement de la maison d'habitation de M. Delannoy. En quelques instants, le toit était entièrement en flammes.

La pompe à vapeur du caserne Malus, un dévidoir du poste de Canteleu et trois pompes à bras de Lomme sous les ordres du capitaine Cocker, furent amenées rapidement. L'eau manquait presque à la pompe à vapeur seule pour fonctionner en puisant de l'eau au canal de dessèchement qui passe à une centaine de mètres du bâtiment en feu.

Il fallut peu de temps pour noyer le foyer de l'incendie qui, dès 4 heures trois quarts, était presque éteint.

On croit que le feu a pris naissance par l'échauffement des déchets ; les pertes sont évaluées à 45.000 fr. pour les marchandises et à 4 cinq ou six mille francs pour le bâtiment.

Etaient présents sur les lieux du sinistre : MM. le capitaine Herroland, les lieutenants Aerts et Bernard. Le service d'ordre était assuré par une brigade de gendarmerie sous les ordres des brigadiers Delahaye, des gardiens de la paix et du garde-champêtre de Canteleu.

Agression nocturne à la porte de Dunkerque

Vendredi, vers quatre heures et demie du matin, M. Vanneyhe, 29 ans, demeurant à Canteleu, passant entre la porte de Dunkerque et le pont du tramway, se rendait à son travail à l'usine r. Il était accompagné de son chien, un énorme molosse.

Tout à coup trois individus débouchèrent brusquement d'un coin ombreux s'avançèrent vers lui et l'un d'eux lui demanda quelle heure il était.

— Va voir l'heure à la place, lui répondit M. Vanneyhe, voyant à qui il avait affaire. Mais à peine avait-il prononcé ces mots qu'un violent coup de tête dans la poitrine l'envoya rouler sur le sol.

Déjà les lâches agresseurs se préparaient à le dévaliser lorsque le chien se mit de la partie et défendit son maître avec tant d'acharnement qu'il mit en fuite les trois voleurs.

M. Vanneyhe, était porteur d'une somme de quatre cents francs. Il a porté plainte à la police qui a pu prendre rigue de vagues renseignements sur ses agresseurs.

Découverte d'un squelette

M. Duchesne habitant depuis deux ans une petite maison située rue de Rouchin 29, à l'angle de la rue de Trévise.

Hier à midi, il creusait un trou dans son jardin avec l'intention de faire un faux puits. Il était arrivé à une profondeur de un mètre lorsque sa bêche mit des ossements au jour.

Très surpris de cette découverte, M. Duchesne qui avait déjà ramené à la surface des côtes, omoplates, etc., continua ses recherches et découvrit successivement des crânes, etc.

Il avisa aussitôt le commissaire du 7e arrondissement dont l'intérim est fait par M. Thillard. Celui-ci mandait à l'endroit indiqué et fit porter les ossements dans son bureau.

D'après M. le docteur Bouffry, ces restes sont ceux d'un homme de haute taille, mètre 85 environ, décédé à l'âge de 35 à 40 ans ; les os-ements s'effritent au toucher. On croit qu'il pourrait bien être un soldat autrichien tué au siège de Lille en 1792.

On a trouvé aussi un bouton en reste de vêtement quelconque qui permette d'affirmer la date probable de la mort de celui dont on vient de découvrir les restes.

Au début des mémorables découvertes microbiennes, on abandonna quelques peu la vieille médecine, il y eut une phase d'antisepsie intransigeante, mais on s'aperçut bien vite que les vieux purgatifs, excellents avant la découverte des microbes, restaient excellents après ; c'est ainsi que les Pilules Suisses se sont avantageusement maintenues dans l'estime du public.

Un enfant mort d'inanition

M. Thillard, commissaire de police du 4e arrondissement était avisé samedi soir qu'un nouveau-né de neuf mois, une petite fille, appartenant à un ménage interlope était morte d'inanition dans la journée.

M. Thillard prévint aussitôt le parquet et hier, à dix heures du matin, M. le juge d'instruction, accompagné de son greffier, M. Plancq, et de M. Prudhomme, substitut du procureur de la République se transporta au domicile de la femme B..., 34 ans, séparée de son mari.

Cette femme habite au second étage de la maison portant le numéro 5 de la rue de Pleit, avec un individ du nommé B..., âgé de 20 ans.

Le ménage interlope part à 6 heures et ne rentre que le soir à 8 ou 9 heures ici-sont seuls quatre enfants dont le plus jeune de neuf ans et n'en paraît pas plus de six.

Le logis est un véritable taudis, on ne peut voir rien de plus misérable ; deux squelettes de paillasses par terre sont chargés de couvertures servant de couche à toute la nichée et aux parents. Cette pauvre enfant dans malpropreté repoussante et il s'en dégage une odeur nauséabonde.

Une sorte d'en sort de cuisine, mais il n'y a ni eau ni feu ni ustensiles. Le armoire est vide, le lit de ses enfants vivent de quelques croûtes trouvées au moyen du pain. Les beurres petit sont couverts de haillons, des chaises cassées du linge d'une saleté inavouable.

M. Vitry a interrogé le mère et l'ind vidu qui a reconnu avoir été condamné à plusieurs reprises pour vols et vagabondage aux maisons de sant d'autopsie.

LE NORD

Grave accident à la Madeleine

Un grave accident s'est produit, samedi après-midi, au cours d'un exercice de pompiers à la gare de La Madeleine. Les wagons d'un endroit roulant à peu près les quais et M. Salmon, surveillant des manœuvres, demeurant au Pont-de-Marcq, qui travaillait au démontage fut serré entre le quai et un wagon qu'il travail pas vu venir.

Le malheureux a eu plusieurs côtes brisées et l'estomac défoncé. On le retira aussitôt de sa fâcheuse position et on le transporta à son domicile.

On ne croit pas qu'il survivra à ses graves blessures.

Fait divers

Acte de confiance. — La police a arrêté la femme Mallet Rachel, 66 ans, journalière, demeurant rue des Postes, 16, qui a volé quelque chose de la maison Bécourt, rue des Collèges, 12. — Samedi, la jeune Thiery, née Saint-Amand (Manche), âgé de 18 ans, qui envoyé par son patron, M. Lauverjat, libraire, rue de Beldin, pour porter à la poste un paquet de lettres, ne l'a pas fait.

Il revint chez l'agent sans avoir accomplie la commission. On a placé le jeune fugitif à l'hôtel Démarbre. Le jeune disparut, Thiery avisé qu'il part avoiser. Il a été écroué à la maison d'arrêt.

DUNKERQUE

Conférence retardée — M. de Mahy qui devait fa re aujourd'hui lundi au théâtre, une conférence sur Madagascar, le pourra ne pouvoir à Dunkerque à cause de la maladie d'un de ses enfants.

Cette conférence est donc remise à une date ultérieure.

Mouvement général du port de Dunkerque pendant l'année 1894. — 5524 navires ayant un jauge totale de 2,982,850 tonneaux sont entrés et sortis.

Les entrées comprennent 2776 navires jaugeant 1,477,433 tonneaux et les sortis 2748 navires jaugeant 1,505,426 tonneaux.

En 1893, il était entré et sorti le total de 5609 navires jaugeant ensemble 2,919,621 tonneaux et 1893 nous avait donné 5721 navires, jaugeant ensemble 3,002,649 tonneaux.

Un voleur belge qui se rend en France. — Hier dans la soirée, un individu fut pris par un poste central de police, pour demander un billet de logement.

Il a déclaré se nommer Devos Henri, âgé de 23 ans, être sujet belge et exercer la profession de terrassier.

Devos a ajouté qu'il avait, il y a deux ans, volé avec effraction, chez M. Vandenberghe Emile, cultivateur dans le Wat-Dyke (Belgique).

Le vol avait été commis de concert avec le nommé Deriez. Les deux voleurs auraient enlevé une somme de 400 francs.

Devos a été consigné au poste et une enquête va être ouverte aux des déclarations pour vérifier ce qu'illes ont d'exactitude.

Vol d'un grand magasin. — Un parapluie de quatre mètres d'envergure, c'est-à-dire un de ces parapluies qui recouvrent les petites boutiques ambulantes, a été volé à son propriétaire M. D... rue Ste. Elle nie avoir eu des relations avec Brûlé, tandis que de dernier avait fait savoir que depuis le mois d'octobre, c'est-à-dire alors qu'il logeait chez elle, il est l'amant de la dame Fichelle.

Pendant que Fichelle partait à la prison de Béthune escorté par deux gendarmes, Frégion, le amant de sa femme, fait la prendre des nouvelles de son maîtresse à l'hôpital.

Bergin. — Le parquet de Béthune s'est transporté vendredi après-midi à Bergin pour procéder à une enquête sur la rixe dont nous avons parlé hier à Carvin et Pont-à-Vendin.

Desmoulin a été transporté à l'hôpital de Béthune, son état est assez grave, il existe de nombreuses complications. Le meurtrier Estenne a été conduit dans la prison de Béthune.

Bruay. — Hippolyte Delande, 23 ans, ouvrier à la fosse n° 4 de la compagnie de Bruay a été pris sous un éboulement dans une taille de la 8e veine à l'étage de 285 mètres et a été fortement contusionné aux deux épaules.

— Procès verbal a été dressé par le gendarmerie à la charge d'Hermanne Bouchard, femme Pierre âgée de 40 ans, pour coups à son mari, ouvrier maçon, demeurant à Bruay, rue Marmottan. Cette femme a déjà eu cinq condamnations.

Libercourt. — *Fête patriotique.* — L'association amicale des anciens combattants de 1870-1871, a réuni ses membres dimanche dernier dans une agape fraternelle qui fut troqué dans les annales de notre commune.

Toute la population, manifestant un vivacité de patriotisme le salua par l'ovation sur tous les fronts, dans tous les yeux et après le discours de circonstance, les chansons guerrières ont duré jusqu'à l'heure du musée.

Cette année a par son cessation en spéciale à bien le mot d'union qui doit régner la bonne harmonie parmi les vieux soldats de la Patrie.

Carvin. — *Le croup.* — La commune de Carvin est heureuse de pouvoir enregistrer la guérison complète d'une enfant atteinte de croup.

La jeune Berthe Delecroix, âgée de 5 ans et 1/2, fut atteinte dans cette fièvre. Toutes les démarches faites jusqu'à ce jour pour la sauver sont sans doute lorsque M. Gobin, médecin vétérinaire, en chef de M. Nocard, d'Alfort, le savant collaborateur de M. Roux.

Grâce aux bons soins de M. le docteur Dangreas, l'enfant est en voie de prompte guérison.

Nous ajoutons que M. Gobin a procédé du sérum pour un enfant de deux ans qui a été sauvé à Ascoulin sous les mêmes conditions.

Il ne faudrait pas conclure qu'il suffit de prendre une souscription pour aider la propagation de ce bienfait provient.

Espérons que les obolos tomberont en abondance dans l'escarcelle des souscripteurs.

Mort subite. — La veuve Gobin, née Robert Cohen, âgée de 70 ans, demeurant rue du Chemin de fer, a été trouvée morte sur le trottoir vers la rue du Centre, le matin vers dix heures, en distribuant son lait comme c'était son habitude.

SAINT-OMER

Marché du mercredi 9 Janvier 1895. — Blé blanc 13.50 à 14.50 ; blés roux 12.00 à 13.00 ; Avoine 7.00 à 9.00 ; Féves 12.00 à 13.50 ; Seigle 9.00 à 11.00 ; Sarrasins 9.25 à 9.50 ; pommes de terre 6.00 à 9.00 ; beurre 2.60 à 3.00 ; œufs 2.50 à 3.00 ; vaches 0.25 à 0.60 — Bestiaux, veaux gras 1.20 à 40 ; porcs 1.10 à 1.50, moutons 0.00 à 0.00 ; vaches 0.90 à 1.00.

Landrethun-les-Ardres. — Un vol de bâtiment a été commis au préjudice de M. Clipet, cultivateur. Le voleur serait connu.

Rœdelinghem. — Procès-verbal a été dressé à la charge de Jongiet, journalier, pour blessures faites au sieur Jongiet Alexandre.

Rumingham — Le nommé Wagnier Edouard-Bouchage, âgé de 32 ans, a été mis en état d'arrestation pour non-paiement des condamnations prononcées contre lui.

CALAIS

L' "IMPRESS" A LA COTE

Rien de nouveau n'est survenu dans la position de la malle l'*Impress*. Les travaux se poursuivent activement de sorte que l'on a grand espoir de renflouer le paquebot avant la fin de la semaine.

Les ouvriers sont occupés à enlever du sable pour ouvrir une soupape afin de faciliter le renflouement.

Enfin les quatre remorqueurs, à chaque marée haute font des tentatives, mais jusqu'ici restent sans résultat.

De l'avis des personnes compétentes on a peu de chance d'absoudre avant les marées de vive eau, soit vendredi ou samedi. Il serait à désirer que le temps reste calme d'ici là.

Distinctions Honorifiques. — Parmi les récompenses accordées par décision du ministre de la marine, pour sauvetage suivant, indiquant Calais : M. Anquez Marie, entrepreneur de déblai, présente de sauvetage officiel de satisfaction (Bronze) (Mention honorable) sauvetage d'un enfant dans le port de Calais.

Le Crime de Frethun

Nouvelle arrestation

Nous apprenons que l'enquête ouverte sur les indices et témoignages recueillis par M. Vanuxem, maréchal-des-logis de gendarmerie, vient d'entrer dans une nouvelle phase.

A la suite d'une dénonciation faite au parquet par un fille Vanhove, ancienne maîtresse de Julien Lenclos, beau-frère de Caron, Julien Lenclos fut mandé à l'instruction à Boulogne où après interrogatoire il a été maintenu en état d'arrestation comme complice de Caron.

La fille Vanhove accuse formellement Lenclos de lui avoir confessé connaître toutes les péripéties du crime ainsi que l'assassin, mais que jamais il ne l'a dénoncé ; la fille Vanhove et d'autres témoins ont été à nouveau appelés à l'instruction et sous maintiennent leurs précédentes déclarations.

Quant à Caron, il persiste à nier, mais tout l'accuse et il est probable qu'avant peu les preuves étant accumulées contre lui, il sera forcé de faire des aveux.

LE MONITEUR des VALEURS du COMPTANT
EST ENVOYÉ A L'ESSAI SUR DEMANDE (Prix : 5 centimes)

La pêche en eau douce

Le comité du syndicat, dans sa réunion du 31 décembre a voté une prime de 5 francs à un garde-pêche et de 2 francs à un garde-rivière, pour récompenser de son zèle à surveiller les cours d'eau.

Une médaille en argent a également été décernée au gendarme Lebrun, à la brigade de Marcq-en-Barœul, en son zèle qui notre syndicat recommande à la bienveillance de ses chefs.

Ah ! MM. les braconniers et autres délinquants ne vous pouvez pas vous plaindre, vous êtes traités comme il vous faut, allez y, braves agents, la caisse du syndicat est ouverte.

***

Le Pêcheur Toulousain, organe de la société des pêcheurs à la ligne de Toulouse, dans son dernier numéro, a publié quelques lignes sur les assertions de certains journaux, qui, dans leur ignorance des faits, ont eu devoir mettre en cause la société en lui faisant supporter la responsabilité morale d'avoir commis par des pêcheurs qui, à la vérité, ont fait partie de ses membres, mais qui se sont soustraits d'eux mêmes depuis plus d'une année et dont les actes, en tous cas, n'engagaient qu'eux mêmes.

La société de Toulouse, comme elle le dit avec raison, ne s'occupe pas de politique, ce serait un désastre, et pour ses sociétaires qui bientôt verraient.

Nous sommes tous exposés à des événements semblables ; chacun de nous ne peut répondre de ses relations même intimes avec un ou plusieurs individus, à plus forte raison non qu'on produire dans une association de 2.000 sociétaires.

Pour ce fait, nous ne pouvons qu'approuver la conduite de la société de Toulouse.

Nous venons de perdre un de nos organes, le *Comitéier du Pêcheur*, cause de parution, son fondateur, M. A. d'Audeville, ne peut continuer à le rédiger, le temps qu'il consacrait à ses nombreux prêts et à la rédaction de plusieurs journaux.

Il faudrait avoir plusieurs rédacteurs, et pour cette rédaction recherchée.

Nous ne pouvons que souhaiter à l'Etique que le journal chargé de centraliser nos informations, ne s'était pas trop.

Il est trop tôt maintenant sur le bouleau, le pêcheur, suivre, comme d'habitude, cette année, tout ce qui est non-nous au début, mais que devons, nous-mêmes, nous rendre compte.

Le Pêcheur aussi serait déjà disparu sans le dévouement d'une petite chaîne à la tête de laquelle place M. Bouillot. Ces amis de pêcheurs supportent depuis 1889, toute la charge de la publication, rien ne les rebute.

M. Bouillot, pêcheur amateur, ne peut pas un presque plus aller sur la rive, le *Pêcheur* lui prend toutes ses heures de liberté et même ses nuits.

Et ceux qui ne pêchent, ceux qui ne M. Bouillot de ce dévouement à notre cause ? Rien, s', parfois, il emploie voir les pêcheurs à la ligne devoir légion, les civières se repoupler et s'enrichir, car il ne nous demande que de nous rendre service. Nous le lui devons pourtant, comme nous lui devons à M. d'Auteuil et à tous ceux qui sont nos bienfaiteurs.

Puisque seul le *Pêcheur* nous reste, soyons donc au moins tous avec lui, comme il est avec nous.

***

NOS CAUSES CÉLÈBRES

Procès Moiceau

Tribunal Correctionnel de la Seine

7e Chambre (suite).

La ligne flottante doit être tenue à la main, elle suit le courant, elle, le pêcheur marche sur la rive, les yeux fixés sur le flotteur, le pêcheur marche en amont. Tout ligne aux ra à un point fixe ne doit pas.

La ligne flottante est munie d'un liège ou d'une plume que l'on nomme flotte qui flotteur. Le fil de la ligne traverse le flotteur qui est mobile et qui, suivant qu'il est rapproché ou éloigné du bout de la canne à pêche, permet à l'hameçon de plonger plus ou moins dans la rivière. La ligne étant lestée, toute la partie du fil, inférieure au flotteur, disparaît dans l'eau.

L'hameçon plonge par son propre poids et aussi par le poids de l'amorce ; mais l'immersion n'est jamais parpendiculaire, elle est oblique et il quelque fois pressant la cause de la force du courant et c'est pour obtenir une immersion perpendiculaires que les lignes sont toujours en musique de quelques plomb.

Antérieurement à l'une la question du procès. Les adversaires ont bien eut que l'annexe d'un grain de plomb ou de deux fil pour que la ligne son cadrée de ligne flottante et qu'elle devient une ligne de fond, elle lors vaudrait à une représentation.

Cette prétention entièrement nouvelle, n'est pas précisément celle de l'administration, car en ses conclusions de la 1re chambre, M. le procureur général a déclaré que l'administration n'attachait aucune importance à l'annexe de un ou grain de plomb.

La prétention vient toute entière des termes de la pêche. Les termes de la ligne flottante doit rester ainsi que dans le cas de la ligne de fond.

Nous voulons en un mot ne pas laisser tous les pêcheurs à se munir d'une licence et pour arriver au but, le rédacteur d'après une négation certaine des lois de Pierral en X et d'avril 1829.

Toute ligne munie d'un grain de plomb, est illégale, elle est une ligne prohibée ! Il a été bande de verbalisar, car, depuis un temps immémorial toutes les lignes flottantes sont ainsi faites. Les pêcheurs se sont alarmés, c'est alors qu'on de leders principaux fournisseurs s'est courageusement dévoué et qu'il a résolu un procès-verbal, par leure sauve, afin de faire juger la question.

(*A suivre*).

***

Nous voilà en janvier et malgré les pressants appels du Comité un certain nombre de Sociétés n'ont pas encore envoyé leurs listes.

Ces retardées tenant en suspens tout mot travail et risquent de le faire recommencer. Ils seront cependant que ceux qui ont accepté la mission de faire des affaires de toute nature pas laïs, qu'ils sont parfois surchargés et qui toute entrave dans la marche prévue et convenue ne peut qu'augmenter le bourgeon.

Je suis donc chargé de faire un appel à MM. les Prési ents et de les prévenir que nos cartes vont être remises à la signature de M. l'Ingénieur en chef cette semaine.

Que les retardaires ne s'en prennent donc qu'à eux, s'ils se trouvent privés de cartes pendant plusieurs mois car il le faudra attendre jusqu'à ce qu'ils aient le bon à faire ne carrément pas à notre trésorier d'ici un jour ou deux.

C. DELALYS

Nouvelles à la Main

Dans le cabinet de M. le juge d'instruction Dépêche :

Le prévenu, très chic, monocle à l'œil :

— Eclin, monsieur le juge, que peut-on bien me reprocher ?

— On vous reproche d'avoir abusé de votre situation pour ruiner un certain nombre de malheureux.

— Allons donc !

— Tous ceux qui ont affaire à vous, vous les mettez dedans...

— Vous aussi, monsieur le juge !

***

De l'*Evènement* :

Sur le boulevard :

— Mon pauvre ami, vraiment, moi, je n'y comprends rien. Et depuis quelle époque êtes-vous donc veuf ?

Lautre. Un tout petit :

— Depuis la mort de ma pauvre femme.

BRULE-MASION

Par les Temps Froids et Humides
toutes les personnes soucieuses de leur santé ne doivent consommer d'autre APERITIF que l'excellent VIN de

BANYULS-TRILLES

au Quinquina et elles ne tarderont pas à ressentir les effets généraux du quinquina, tonique, uniquement reconnu par le corps médical.

Dans tous les Cafés et les bons Estaminets
Exiger l'étiquette sur la bouteille.

Programme des Spectacles et Concerts

Tourcoing. — Troupe Deschamps. — 5 Illes des Fées, place Lerverier. — Lundi 7 janvier, bureaux 8 h., rideau 8.

LE TALISMAN

Nouvel opéra-comique en 3 actes et 5 tableaux

CONVOCATIONS

Club des Jeuis-Mêlés. — La commité informe les sociétaires que la réunion générale aura lieu mardi soir à 8 heures 1/2.

Ordre du jour : 1 Cotisations mensuelles — 2 Bal en février des sociétaires sous les drapeaux — 3 Communications diverses.

Présence indispensable en amende.

PETITE CORRESPONDANCE

Un lecteur à Fresquiérez. — Vos numéros ne sont pas sortis. La Vertus.

POUDRE SALINE RAFRAICHISSANTE
Dr BURGGRAEVE

Etat-civil de Roubaix

Du 8 Janvier.

Naissances. — Jules Halfait, rue Dompierre — Marie Vamper, rue Pierre Motte — Charles Vanbrabrante, rue Descartes — Jules Delbecq, rue de Beaulieu — Rachel Dubreuil, rue Beaumont — Charles Lemaire, rue de la Vigne — Arthur Belmont, rue de la Paix — Pauline Vandenbe, rue de la Guinguette — Mathilde Lemaire, rue de Mouveaux — Clothilde Herbin, rue Alfred Pierron trouée.

Publications de mariages. — Entre : François Dubus, 28 ans, fileur et Marie Lehouse, 22 ans, commission — Arthur Tiberghien, 25 ans, mécanicien, Roubaix et Augustine Sayman, 24 ans, manchonnière, Lille — Cyrille Dieulesaint, 31 ans, tisserand, Wattrelos et Hermance Delalle, tisserande, Roubaix.

Décès. — Louis Legrand, 33 ans, rue Descartes, 40 et Céline Estelers, 22 ans, piqueuse, rue de Lille, 19 — Joseph Parent, 21 ans, tisserand, 41 rue de la Fontaine — Jean Dupont, 2 mois, rue d'Avelocat, cour Jose — Clémentine Bey, 22 ans, mouleur, Roubaix et Lis Sellal, 22 ans, Sans — Emile Debakker, 25 ans, journalier, Auseghem — Houbin Ir-ssens, 37 ans, tisserande, rue Pellegrin-Son, 19 — Arthur Leprêtre, 2 ans, rue Jouf, Tourcoing et Mme Delliecherie, 23 ans, ménagère, rue de la Clef, 19 — Louis Debayer, 41 ans, débitant, boulevard de Fourmies et Louise Vandercockove, 25 ans, fileuse, rue Bayart 27.

Pierre Grimaspree, 25 ans, fileur et Victoire Gobert, 22 ans, rue de Pierre Motte 9 — Arthur Carrel, 24 ans, calqueur, rue Sainte-Elisabeth, 30 et Pauline Hiette, 25 ans, peigneuse, Dudenaeve — Alfred Schmidt, 28 ans, marchand et Aurélie Segard, 22 ans, marchande, Roubaix.

Henri Lemaire, 22 ans, rattacheur, Tourcoing et Mlle Hélène, 27 ans repasseuse, Roubaix — Joseph Hue, 20 ans, coiffeur, à Halle et Laurence Déchamps, 20 ans, fileuse, rue Pierre Motte 9 — Alfred Simonne, employé, Roubaix et Louise Hénaut, sans profession, Roubaix.

Décès. — Hélène Bekaert, 3 jours, rue Blancmesnil, cour Franklin, 12 — Joseph Wyckhaus, 3 mois, rue Cugnot, cour Fontaine, 7.

REVUE HEBDOMADAIRE

Paris le 6 janvier 1895.

Malgré les difficultés qu'a présentées la liquidation, le marché est empreint des dispositions de fort bon aloi. Toutefois il est à craindre que la fermeté qui règne que les échanges soient l'objet de quelque activité. Au contraire l'animation fait défaut.

Le 3 0/0 clôture à 101.02, le 3 1/2 à 108.15.

Le rendicat italien a poussé d'illiles à 87.42 la lira, mais en comptant on l'offre à 86.95.

Les sociétés de crédit sont toujours bien disposées.

Le Crédit Foncier s'établit à 935.58.

Dans un dernière séance hebdomadaire, le conseil d'administration a autorisé 2.211.511 fr. de nouveaux prêts dont 2.130.000 fr. en prêts fonciers et 1.080.921 fr. en prêts commerciaux.

Le Comptoir National d'Escompte est recherché à 565 ; il dépoisse une activité sous-jacente.

La Société Générale s'incrit très ferme à 493.75.

Nous croyons savoir que le nombre de ses bureaux et agences, tant à Paris qu'en province qui est de 141, sera prochainement porté à 175.

Le Crédit Lyonnais se tient à 815 fr. on parle d'un dividende de 30.50 pour l'année 1894.

L'action de la Compagnie d'exploitation des chemins de fer orientaux présente une bonne tenue à 540.

L'action de la Compagnie franco-néerlandaise des Indes occidentales se fixe à 507.50 et 508 75 ; les échanges sont très actifs. La Compagnie donnera un dividende de trois à 4 francs ; le ravitaillement des charbonnages de la Houillère des produits naturels en vapeur et l'exploitation des nouveaux pl ces.

L'obligation des Chemins de fer économiques reprend à 425 francs.

CONSEIL PRATIQUE

Contre les Rhumatismes

Faire deux petits sacs de flanelle, les remplir de seigle, les faire chauffer dans le four et les appliquer alternativement sur le point douloureux jusqu'à la disparition de la douleur.

Ce remède réussit également dans les névralgies.

Bonhomme FRANKLIN.

BONS PANAMA
LOTS du CONGO
délivrés en toute temps avec faculté de revente à des conditions particulières par la Maison
J. BULTÉ
Comptoir de Change
ROUBAIX, 35, Rue Neuve, ROUBAIX
ACHAT et VENTE à forfait de Titres négociables
Exécution rapide de tous ordres aux Bourses de Paris, Lille, Bruxelles, Anvers, Londres, Amsterdam
Souscription aux Emissions. — Vers mensuels.
Coupons.
Paiement immédiat et sans frais de COUPONS présentés à l'échéance.
BOURSE DE LILLE ET BRUXELLES
Achat et Vente d'Actions de Charbonnages

BOURSE DE BRUXELLES

du 5 Janvier 1895

Emp. 2½ a.t.	102 —	Brux. lib. 1888.	168 25
— s/r. 4½	102 —	Nord-bel 1893.	— —
— 4 1/2	101 97	Ostende 4 cr.	71 25
— 3	99 93	— 4 cr.	117 50
Ang-Belg	412 —	— 3 cr.	86 —
— L	— —	Tramw. 1874, 3.	53 25
— L	— —	— 1886 3½.	— —
Cr. ocon.	412 —	Gand 1883.	3. 112 25
— L	— —	— 1890.	3. 105 25
— L	— —	— 3.	3. 105 50
— 3	100 01	Lieg 1883.	3 112 —
— 3 p.1881.	119 50	— 1888.	3. — —
— 3 p.1885.	106 50	— 1894.	— 103 —
Anver. 1887	107 —	— 1892.	— 105 —
Anv. 1887	107 —	— 1893.	— 103 50

COUPONS
Comptoir de Change
FONDÉ EN 1879
A. FAJOT & CH. LEFEBVRE
Siège Social :
LILLE, RUE NEUVE, 69 bis
Succursales :
ROUBAIX | LILLE-WATTIGNIES
6, rue de la Gare. | Rue Gambetta, 1 ter.
PAIE dès à présent tous les Coupons de Janvier, Février et Mars.
La Maison a attaché à ce service cette GRATUITÉ de vérification de Tirages, qui rend les plus grands services aux porteurs de titres.

Maladies de la Vessie
PILULES ROCHER

CARTES de VISITES
Sur BRISTOL 1 fr. 50
Sur FORTE SUPÉRIEURE 2 fr.
Voir Spécimens à la 4me page.

Les cartes de visite seront distribuées le 31 et 31 décembre. Les *Bulletins de Tirage* seront remis par les *facteurs Express*, moyennant 0 fr. 025 par enveloppe. Pour le public, il est possible aux bureaux de l'*Express*, 2, rue des Débris-St-Etienne à Lille, 15 rue de la Gare, 69 Collège à Roubaix, pour en faciliter le classement.

MAISON DU PAPIER
7, Rue du Vieil-Abreuvoir, ROUBAIX
AFFAIRE EXCEPTIONNELLE
100 Pièces Linoléum Fort
A 2 fr. 25 le mètre.
Moquettes, Tapis de table
Tentures — Tapis de table
Foyers — Fourrure Tuyau Couvertures de voyage.
Articles de la Chine et du Japon pour cadeaux.
Le plus grand assortiment et le meilleur marché de la région.

Irrécusable témoignage !
Il est malheureusement très commun que les mains autant qu'l heure actuelle, le rachitisme, l'anémie, la phtisie, les maladies nerveuses, aient exercé leurs terribles ravages dans toutes les classes de la société...
« Que l'on ait beaucoup souffrir des tous ... a dit la postée : que l'on en rencontre des riches et des pauvres, des jeunes et des vieux qui tout pénétrés de leurs souffrances ... parce qu'il ont hérité d'un vice du sang qui les ... nationaux. »
Fort heureusement, la vogue croissante et l'inépuisable réputation du Rob Leclerc, ... d'herbes, bien supérieur à tous les ... adressées à l'Inventeur, ... à tous ces malheureux, et le dégoûtant ... le capable d'apporter le bienfait de ... et d'en faire disparaître les terribles effets.
Mais il importe d'avoir le vrai table Rob Leclerc, pour tout renseignement s'adresser à la notice intéressante (69e édition), sur la régénération du sang, par le Docteur Charrasson, Pharmacien, Rue Vieille-Monnaie, Paris, ... Le flacon franco contre 12 francs, ou 6 flacons contre 60 francs.

GOUTTE
Rhumatisme, Sciatique, Sciatique, Lumbago, Douleurs, Maux de Tête, Insomnies, Nervosité, Etourdissements, Bourdonnements d'oreilles, Vertiges, Mauvaise Digestion, Constipation, Hémorroïdes, Eruptions, Boutons, Dartres, Eczéma, Urticaire, Démangeaisons, Brûlures, Piqûres d'insectes, Coupures, Blessures, Contusions, Entorses, Foulures, Ecorchures, Engelures, Cors aux pieds, Ongles incarnés, Oreillons, Angines, Maux de Gorge, Enrouement, Toux, Coqueluche, Grippe, Bronchites, Asthme, Pleurésie, Douleurs de Poitrine, Douleurs de Côtés, Douleurs de Reins, Douleurs de Ventre, Douleurs de Jambes, Douleurs de Pieds, Douleurs de Bras, Douleurs de Mains, Douleurs de Dos, Douleurs de Nuque, Douleurs de Tête, Douleurs de Dents, Douleurs de Oreilles, Douleurs de Yeux, Douleurs de Nez, Douleurs de Bouche, Douleurs de Langue, Douleurs de Gorge